

Jean BERNABE
Groupe d'Etudes et de Recherche
en Espace Créolophone (GEREC)
Université des Antilles et de la Guyane

Ecolinguistique et politique des langues Le cas de aires créoles

1- Données générales

1.1. Le carcan de la langue

La notion de politique linguistique ou *glottopolitique* telle qu'elle a toujours été mise en œuvre depuis les temps les plus reculés et telle que le 20^{ème} siècle en a fait un département de la linguistique appliquée a toujours été condamné à penser le langage sous les espèces de la pluralité : qu'il s'agisse des divers registres ou niveaux de langues ou dialectes d'un même idiome ou qu'il s'agisse de langues différentes. Cela signifie que la notion de politique linguistique est fondamentalement liée à la prise de conscience du Multiple, même quand le but visé est la réduction à l'Un par élimination ou minoration de l'altérité. Le paradoxe est que cette donnée de base de la glottopolitique trouve son origine dans la nature elle-même du langage qui est totalitaire et exclusif. Il y a lieu, en effet, de considérer qu'il est impossible de parler deux langues à la fois, cela compte tenu des conditions physiques de l'énonciation linguistique. C'est même cette impossibilité qui fonde l'existence de deux modalités énonciatives elles-mêmes exclusives l'une de l'autre : le code switching (ou alternance de code) et le code mixing (ou mélange de code). Dans le premier cas on passe d'une langue A à une langue B et dans le second A et B fusionnent pour donner une langue tierce C. La difficulté de repérer les frontières qui, dans un discours donné scandent ces alternances, ne doit pas pour autant conduire à nier que ces dernières constituent des données structurelles elles-mêmes issues du caractère linéaire de la chaîne parlée, telle que la contraignent les doubles axes paradigmatique et syntagmatique. En d'autres termes à un segment donné de la chaîne parlée (axe paradigmatique) je parle pour exemple soit français soit anglais soit franglais. Il serait cependant naïf de ne pas tenir compte de ce que la mise en contact des langues modifie ces dernières et que ce qui à un moment donné pourrait être accepté comme étant du français ou de l'anglais. On oublie trop que le franglais a deux versants : un versant anglais qui a vocation à alimenter à terme l'anglais et un versant français qui lui a vocation à alimenter le français (ex : je réalise que = je me rends compte que). Hormis ces problèmes d'élasticité de la compétence linguistique et de perméabilité de la douane, il y a lieu de maintenir l'assertion selon laquelle une langue ou une

Jean BENOIST
Centre d'Etudes et de Recherches
en Langues Créoles (CELC)
Université des Antilles et de la Guyane

Enlégantisme et poétique des langues
Le cas de sites créoles

1 - Diversité générale

1.1. Le cas de la langue

La notion de poétique linguistique ou glotto-poétique telle qu'elle a toujours été mise en œuvre depuis les temps les plus reculés et telle que le 20^{ème} siècle en a fait un département de la linguistique appliquée a toujours été condamnée à penser le langage sous les espèces de la pléiade : qu'il s'agisse des divers registres ou niveaux de langues ou dialectes d'un même idiome ou qu'il s'agisse de langues différentes. Cela signifie que la notion de poétique linguistique est fondamentalement liée à la prise de conscience du Multiple, même quand le but visé est la réduction à l'Un par élimination ou minoration de l'altérité. Le paradoxe est que cette démarche de base de la glotto-poétique trouve son origine dans la nature elle-même du langage qui est totalitaire et exclusif. Il y a lieu en effet de considérer qu'il est impossible de parler deux langues à la fois, cela compte tenu des conditions physiques de l'énonciation linguistique. C'est même cette impossibilité qui fonde l'existence de deux modalités énonciatives elles-mêmes exclues l'une de l'autre : le code swiching (ou alternance de code) et le mixing (ou mélange de code). Dans le premier cas on passe d'une langue A à une langue B et dans le second A et B fusionnent pour donner une langue tierce C. La difficulté de repérer les frontières qui, dans un discours donné scandent ces alternances, ne doit pas pour autant conduire à nier que ces dernières constituent des données structurales elles-mêmes issues du caractère linéaire de la chaîne parlée, telle que la conçoivent les doubles axes paradigmatique et syntagmatique. En d'autres termes à un segment donné de la chaîne parlée (axe paradigmatique) je parle pour exemple soit français soit anglais soit français. Il serait cependant naïf de ne pas tenir compte de ce que la mise en contact des langues modifie ces frontières et que ce qui à un moment donné pourrait être accepté comme étant du français ou de l'anglais. On oublie trop que le français a deux versants : un versant anglais qui a vocation à s'insérer à terme l'anglais et un versant français qui lui a vocation à éliminer le français (ex : je réalise que = je ne tends compte que). Hors ces problèmes d'historicité de la compétence linguistique et de perméabilité de la donnée. Il y a lieu de maintenir l'assertion selon laquelle une langue ou une

configuration linguistique AB est, en terme de grammaticalité irréductible à A ou à B. On ne doit en effet pas se laisser abuser par le fait que cette grammaticalité structurelle est souverainement battue en brèche par une autre grammaticalité, qui elle est symbolique, et a la capacité à décider si un élément AB est naturalisé par les instances de A et/ou de B. Cela n'enlève rien au caractère exclusif et totalitaire des conditions qui amènent le langage à s'énoncer dans le cadre contraignant de la linéarité syntagmatique.

1.2. Homoglossie et hétéroglossie

Si ces données d'ordre exclusiviste qui viennent d'être présentées constituent une réalité structurelle incontournable dans l'activité d'énonciation linguistique, il en est d'autres, en revanche, qui relèvent non pas de la nature mais de la culture, des mœurs. Il convient de signaler, dans le cadre de l'activité dialogique, elle-même constitutive du langage, la pratique qui consiste, dans une séquence dialogique donnée, à harmoniser l'identité linguistique des séquences dialogiques. Cette assertion peut être illustrée de la façon suivante : Je t'adresse la parole en français, tu me réponds en français ; je t'adresse la parole en anglais, tu me réponds en anglais. Tel est le modèle prédominant du dialogue égalitaire. On voit très bien que divers paramètres sociolinguistiques peuvent venir biaiser ce modèle et instaurer une différence occasionnelle ou plus institutionnalisée entre les deux interlocuteurs. Au sein d'une même langue par exemple, l'usage du tutoiement et du vouvoiement n'est pas, dans certains milieux sociaux où certaines situations, d'un usage égal entre parents et enfants, maîtres et élèves, patron/employé, etc. Mais ce biais est l'expression naturelle du caractère inégalitaire de l'interaction. Cette remarque peut d'ailleurs également couvrir le cas d'immigrés ne connaissant pas bien la langue du pays d'accueil et amenés à s'adresser à leur interlocuteur dans une interlangue dont la grammaire est à un moment donné une approximation de la langue cible (celle du pays d'accueil). En d'autres termes, le modèle égalitaire de l'interaction dialogique serait exprimé par l'identité donc l'unicité de code, alors que le modèle inégalitaire le serait par la non identité donc la pluralité de code.

Mais, si on revient sur le cas de l'émigré vivant en France et qui essaie de parler français (plutôt qu'arabe ou turc) avec son interlocuteur, il ne semble pas totalement juste de l'inscrire nécessairement dans une relation inégalitaire, même si les compétences linguistiques dans la langue d'accueil sont à l'évidence inégales d'un côté et de l'autre. En effet, la langue est un des éléments qui entrent dans la relation de pouvoir mais cet élément n'est pas toujours déterminant. Un locuteur français de milieu modeste (un barman, par exemple) peut parfaitement être en interaction avec un riche touriste étranger présentant tous les signes extérieurs du prestige et de la richesse : si le touriste lui parle dans un français approximatif, on pourra affirmer que leur compétence respective du français est inégale mais en aucun cas, de cette inégalité on ne pourra inférer une interaction inégalitaire au

configuration linguistique AB est, en termes de grammaticalité irréductible à A ou à B. On ne doit en effet pas se laisser abuser par le fait que cette grammaticalité structurelle est souvent énoncée en biceps par une autre grammaticalité qui elle est syntaxique, et à la capacité à décider si un élément AB est narré par les instances de A et/ou de B. Cela n'enlève rien au caractère exclusif et totalitaire des conditions qui encadrent le langage à s'énoncer dans le cadre contraignant de la flexibilité syntaxique.

1.2. Harmonie et hiérarchie

Si ces notions d'ordre exclusiviste qui viennent d'être présentées constituent une réalité structurelle incontournable dans l'activité d'énonciation linguistique, il en est d'autres, en revanche, qui tiennent non pas de la nature mais de la culture, des manières. Il convient de signaler, dans le cadre de l'activité dialogique, elle-même constitutive du langage, la présence qui existe, dans une séquence dialogique donnée, à harmoniser l'identité linguistique des séquences dialogiques. Cette assertion peut être illustrée de la façon suivante : je t'adresse la parole en français, tu me réponds en français ; je t'adresse la parole en anglais, tu me réponds en anglais. Tel est le modèle prédominant du dialogue égalitaire. On voit très bien que divers paramètres sociolinguistiques peuvent venir biser ce modèle et instaurer une différence occasionnelle ou plus institutionnalisées entre les deux interlocuteurs. Au sein d'une même langue par exemple, l'usage du tutoiement et du vouvoiement n'est pas, dans certains milieux sociaux ou certaines situations, d'un usage égal entre parents et enfants, maîtres et élèves, patron-employé, etc. Mais ce biais est l'expression naturelle du caractère inégalitaire de l'interaction. Cette remarque peut d'ailleurs également couvrir le cas d'immigrés ne connaissant pas bien la langue du pays d'accueil et amenés à s'adresser à leur interlocuteur dans une interlangue dont la grammaticalité est à un moment donné une approximation de la langue cible (celle du pays d'accueil). En d'autres termes, le modèle égalitaire de l'interaction dialogique serait exprimé par l'écarté dans l'unité de code, alors que le modèle inégalitaire le serait par la non-identité donc la pluralité de code.

Mais, si on revient au cas de l'émigré vivant en France et qui, casus de parler français (plutôt qu'arabe ou turc) avec son interlocuteur, il ne semble pas tout à fait justifié de l'inscrire nécessairement dans une relation inégalitaire, même si les compétences linguistiques dans la langue d'accueil sont à l'évidence inférieures d'un côté et de l'autre. En effet, la langue est un des éléments qui entrent dans la relation de pouvoir mais est élément n'est pas toujours déterminant. Un locuteur français de milieu modeste (un patron par exemple) peut parfaitement être en interaction avec un riche touriste étranger présentant tous les signes extérieurs du prestige et de la richesse ; si le touriste lui parle dans un français approximatif, on pourra estimer que leur compétence respective du français est inégale mais en aucun cas de cette inégalité on ne pourra inférer une interaction inégalitaire au

détriment du touriste étranger. L'important en l'occurrence est non pas que le code utilisé par le touriste soit structurellement différent de celui du barman mais que le touriste essaie de parler français. Cela permet donc de conforter la notion d'*identité symbolique* qui en l'occurrence prend le pas sur l'*identité objective* des deux codes qui en l'occurrence peuvent être dissemblables. Par conséquent on peut ramener dans la plupart des cas l'interaction relevant du contact entre alloglottes au modèle unitariste, assimilationniste. J'appellerai *dialogique homoglossique* les cas d'interaction définis par ce modèle et, au contraire *dialogique hétéroglossique*, les cas d'interaction définis par le modèle inverse : dualiste, différentialiste.

Il est évident que la grande majorité des interactions linguistiques dans le monde (si on laisse de côté l'hétéroglossie interne à une même langue) correspond au modèle dialogique homoglossique. Une réserve cependant doit être faite concernant deux cas :

- celui des situations de diglossie (aires créoles¹ ou Afrique de l'Ouest) où la multiplicité des langues véhiculaires dans une zone donnée peut amener, sur un marché par exemple, au fait que tel marchand parlera en X et son client en Y avec une compétence passive de la langue de l'autre chez chacun des interlocuteurs. La configuration linguistique de l'Afrique de l'Ouest se prête volontiers à ce genre de pratique et on conçoit qu'elle soit moins développée voire inexistante dans d'autres régions dont l'histoire linguistique a été moins ouverte et l'unilinguisme plus prégnant.

- le deuxième cas est particulièrement intéressant parce qu'il renvoie à une pratique sociale décrite à travers un regard ethnographique. Celui d'un chroniqueur du 17^{ème} siècle. Il s'agit de l'interaction verbale chez les Caraïbes insulaires : on sait, en effet, que les Caraïbes provenant du bassin de l'Orenoque ont envahi, plusieurs siècles avant l'arrivée de Christophe Colomb, les Petites Antilles et vaincu les Arawaks. Les hommes arawaks ont été tués et leurs femmes prises pour épouses par les Caraïbes. A partir de là, il s'est développé une pratique dialogique hétéroglossique en vertu de laquelle les hommes (caraïbes) parlaient le Kaliña tandis que les femmes et les enfants parlaient l'arawak. Les garçons après l'initiation abandonnaient l'arawak pour adopter le Kaliña. Nous avons affaire là à un cas d'hétéroglossie fondée sur une distinction à la fois génétique et fonctionnelle Hommes-guerriers / femmes-enfants. Cela supposait, bien sûr la compétence au moins passive de l'autre langue par les membres de chaque groupe.

¹ Il n'y a pas longtemps les parents pouvaient parler créole aux enfants, notamment pour les gronder, mais ces derniers ne pouvaient répondre qu'en français. De même deux interlocuteurs inscrits dans une relation égalitaire peuvent non seulement opérer des switchings dans un même énoncé mais encore lors de la prise de parole utiliser le créole là où son interlocuteur avait utilisé le français et inversement.

L'important réside dans le caractère opératoire de cette pratique attestée par la chronique. On constate donc que dans tous les cas de diglossie hétéroglossique on a affaire à des situations historiques génératrices de mise en contact des langues non pas à l'échelle d'individus ou de groupes spécialisés mais de toute une communauté sommée alors d'avoir à gérer le marché des interactions homoglossiques, de façon originale, pragmatique et non conventionnelle au regard des tendances homoglossiques.

1.3. Territorialité linguistique

Après cet important détour par les procédés qui tiennent d'une certaine manière en échec l'exclusivisme et l'assimilationnisme linguistique, il importe de remettre en lumière les données de base qui sont au fondement des politiques linguistiques telles que l'Occident notamment les a inconsciemment vécues, les a idéologiquement ou scientifiquement pensées, les a mises en œuvre. La politique linguistique opère sur fond de guerre ouverte ou barrée des langues soit en vue d'une réconciliation, soit en vue d'un refoulement ou d'une élimination soit en vue du maintien de la domination / minoration.

L'aménagement linguistique est toujours en définitive un aménagement territorial. Les langues ont des territoires au sens maternel (topologique) mais aussi au sens immatériel (symbolique) du terme.

Il est évident que le caractère linéaire de la chaîne parlée (qui conduit à ne parler qu'une langue à la fois) ainsi que la prédominance de la modalité dialogique homoglossique sont des facteurs qui conditionnent les conflits de territorialité et l'émergence de pratiques monopolistes visant à l'hégémonie. En d'autres termes, plusieurs langues ne peuvent cohabiter dans un même territoire. Une seule condition : celle d'avoir des fonctionnalités complémentaires. Tel est le fondement de la conception écolinguistique des langues. Le cas des aires créoles se porte de façon privilégié à une illustration du concept d'écosystème linguistique et des respections ouvertes par ce dernier en matière de politique linguistique.

2- L'écosystème linguistique

Cas des aires créoles

2.1. La métaphore biologique

Pour Haugen (1950) les langues ne sont que des fictions comodes inventées par les linguistes. Ils convient de pousser plus loin encore le point de vue de Haugen en disant que le locuteur lui aussi construit de la langue une certaine représentation qui à son tour relève d'une certaine fiction, de ce qu'il convient d'appeler le domaine symbolique. Dans ce cas, parler de naissance des langues comme si ces dernières étaient des êtres biologiques procède d'une activité métaphorique. Il est vrai qu'il n'est pas possible d'établir un acte de naissance en

opérant une coupure dans un *dis continuum* historique, sans que cette pratique ne relève du symbolique. Les Serments de Strasbourg, qui constituent l'acte de naissance du français sont à cet égard en compétition avec la Cantilène de Sainte Eulalie, tous deux représentant des repères de type mythique, même si leur textualité est bien établie. Il est a fortiori impossible de dresser l'acte de naissance de la première langue parlée par l'humanité (à supposer qu'il n'y en ait eu qu'une seule) parce que par principe cette dernière ne peut qu'échapper à notre mémoire, condamnée à n'être qu'une représentation mythique (la langue adamique) ou une construction éminemment hypothétique de l'esprit. Pour ce qui est des autres langues historiquement attestées, elles s'inscrivent dans un continuum tel que seule une activité de type symbolique peut fixer une date à leur émergence. Il n'empêche que les langues dites naturelles apparaissent (naissance) se développent (vie) et disparaissent (mort). Naissance, vie et mort sont trois caractéristiques qui définissent les organismes vivants et cela ne semble pas n'être qu'une métaphore organiciste que d'inscrire ce cycle des langues dans une logique écosystémique, c'est-à-dire présidant à l'interaction d'êtres non immatériels. Rappelons tout de suite à cet égard la nécessité qu'il y a à considérer que ce qu'il est convenu d'appeler une langue est constituée de deux réalités : l'une immatérielle (une grammaire générée par des règles de divers types) l'autre matérielle mise en œuvre par la parole dans un acte d'énonciation, c'est-à-dire par un sujet. Que ce dualisme puisse être considéré comme une métaphore spiritualiste qui renvoie à la relation âme/corps ne doit pas nous interdire d'admettre scientifiquement qu'une « langue morte » est une langue qui n'a plus aucun locuteur vivant, capable de l'inscrire dans le jeu dialogique de l'énonciation bref aucun corps pour le proférer. Cela ne doit pas non plus nous empêcher de penser que le système ou plutôt le système de systèmes qui a précédemment permis le fonctionnement énonciatif d'une « langue morte » est atemporel parce qu'il est un objet logique. Dès lors, reliée à ce qu'il y a de biologique en l'homme (la parole) on ne voit pas pourquoi les expressions de « naissance, vie et mort des langues » ne devraient pas être démétaphorisées et inscrite dans une biologie particulière, avec des biotopes propres au sens où Bateson (19..) parle d'écologie de l'esprit et Edgar Morin (19..) d'écologie des idées.. Dès lors, considérer que les langues sont des organismes vivants animées par des êtres vivants (les locuteurs) leur ouvre toutes les perspectives ouvertes par le darwinisme et prolongées par les sciences du vivant, notamment l'écologie.

2.2. Le cycle de vie des créoles

Le fait que les langues créoles sont des langues récentes (nées avec les temps modernes) les a prédisposées à constituer le support privilégié d'un débat sur non seulement les conditions de leurs naissance, mais encore sur l'origine des langues noires sur la genèse du langage. Il n'est pas question ici de réactiver ce débat. Il convient cependant d'évoquer rapidement le point de vue de Hall (1966) qui met en avant la notion de *cycle de vie* (« life-cycle ») des langues créoles. Se fondant

sur une analyse des processus à l'œuvre dans les créoles, Hall par l'hypothèse que le parcours historique d'un créole suit une trajectoire *représentée ici* sous la forme mathématique de l'hyperbole : une phase ascendante de différenciation d'avec la langue-mère (civilisation), une apogée et une période descendante de décréolisation qui n'est autre qu'un rapprochement avec un état ultérieur de la langue-mère avec laquelle elle tend à se confondre. C'est cette deuxième période qui correspond à ce qu'il est convenu d'appeler décréolisation.

On peut ne pas souscrire à la vision de Hall dans ce qu'elle a de systématique et dans ce qu'elle comporte de prédiction pessimiste et catastrophique pour les créoles auquel Hall s'autorise à assigner un cycle de vie bien court. On peut n'être pas d'accord avec sa vision d'une disparition des créoles, réabsorbés par leur langue-mère à une étape ultérieure et penser que ce rapprochement pourrait au contraire être asymptotique c'est-à-dire tendre indéfiniment vers la langue-mère sans qu'il y ait confusion totale. Ce dernier point étant indiqué, il apparaît que la décréolisation reste une réalité palpable perceptible et perçue par les descripteurs ainsi que par les locuteurs créolophones les plus lucides et vigilants.

2.3. La pertinence écolinguistique

Il est cependant un cas de disparition des langues créoles qui échappe à l'analyse de Hall qui ne correspond pas du tout à une réabsorption par la langue-base. Les créoles ont disparu ou sont en cours de disparition dans l'aire atlantique (notamment la Caraïbe) sans que cette disparition soit imputable à sa relation avec sa langue-base. Ces cas doivent précisément nous amener à réfléchir à la vie et à la mort des langues non pas à partir de mécanismes abstraits (comme par exemple celui que Hall met en œuvre quand il parle de cycle de vie) mais à partir des réalités concrètes produites par l'interaction ici et là des langues sur le terrain, c'est-à-dire dans un biotope donné. Dans un biotope linguistique donné, il y a « de la langue » (des faits de langue) à l'état brut, mais il y a aussi des « espèces » linguistiques (des langues) identifiées à des degrés divers par les locuteurs.

Il y a cependant lieu de prendre conscience ainsi que nous le rappelle Haugen (1950) la glottonymie² (ou identification linguistique) est souvent le résultat d'une réification commode extérieure à la production de la langue et qui souvent obscurcit la réalité des faits plutôt qu'elle ne l'éclaire. Il convient d'être prudent tout en sachant qu'on ne pourra pas totalement échapper aux effets réducteurs de l'identification linguistique. Cela dit une approche écolinguistique ne saurait être une approche purement naturaliste qui ne connaîtrait que des données

² C'est-à-dire, rappelons-le, le fait de regrouper les faits bruts de langue sous le nom de créole, français, anglais, espagnol, chinois, etc.

sur une analyse des processus à l'œuvre dans les créoles. Hall par l'hypothèse que le parcours historique d'un créole suit une trajectoire représentée ici sous la forme mathématique de l'hyperbole : une phase ascendante de différenciation d'avec la langue-mère (civilisation), une apogée et une période descendante de décréolisation qui n'est autre qu'un rapprochement avec un état ultérieur de la langue-mère avec laquelle elle tend à se confondre. C'est cette dernière période qui correspond à ce qu'il est convenu d'appeler décréolisation.

On peut ne pas souscrire à la vision de Hall dans ce qu'elle a de systématique et dans ce qu'elle comporte de prédiction pessimiste et catastrophique pour les créoles auquel Hall s'autorise à assigner un cycle de vie bien court. On peut n'être pas d'accord avec sa vision d'une disparition des créoles, reprochée par leur langue-mère à une étape ultérieure et penser que ce rapprochement pourrait au contraire être asymptotique c'est-à-dire tendre indéfiniment vers la langue-mère sans qu'il y ait confusion totale. Ce dernier point étant noté, il apparaît que la décréolisation reste une réalité palpable perceptible et perçue par les locuteurs ainsi que par les locuteurs créolophones les plus lucides et vigilants.

2.3.1. La terminologie créolologique

Il est cependant en cas de disparition des langues créoles qui échappent à l'analyse de Hall qui ne correspondent pas du tout à une réabsorption par la langue-mère. Les créoles ont disparu ou sont en cours de disparition dans l'aire atlantique (notamment la Caraïbe) sans que cette disparition soit imputable à sa relation avec la langue-base. Ces cas doivent précisément nous amener à réfléchir à la vie et à la mort des langues non pas à partir de mécanismes abstraits (comme par exemple celui que Hall met en œuvre quand il parle de cycle de vie) mais à partir des réalités concrètes produites par l'interaction ici et là des langues sur le terrain c'est-à-dire dans un biotope donné. Dans un biotope linguistique donné, il y a « de la langue » (des faits de langue) à l'état brut, mais il y a aussi des « espèces » linguistiques (des langues) identifiées à des degrés divers par les locuteurs.

Il y a cependant lieu de prendre conscience ainsi que nous le rappelle Haugen (1950) la glotonymie (ou identification linguistique) est souvent le résultat d'une réification commode esthétiquement à la production de la langue et qui souvent obscurcit la réalité des faits plutôt qu'elle ne l'éclaire. Il convient d'être prudent tout en sachant qu'on ne pourra pas totalement échapper aux effets réducteurs de l'identification linguistique. Cela dit une approche évolutionniste ne saurait être une approche purement naturaliste qui ne connaîtrait que des données

C'est-à-dire, réproposé le fait de réproposer les faits bruts de langue sous le nom de créole. L'anglais original apparaît ci-dessous.

verbales brutes sans considération des identifications fonctionnelles et/ou symboliques opérées par les locuteurs eux-mêmes. Dès lors, il y a lieu d'étudier la problématique de la vitalité ou de la mortalité linguistique des créoles à partir d'une étude concrète des rapports de fonctionnalité objective et symbolique que ces langues entretiennent avec leur milieu biolinguistique. Il est évident qu'une telle étude ne peut qu'être dynamique, impliquant par là même un processus diachronique qui est la marque même du vivant.

S'agissant donc de la Caraïbe, il y a lieu de classer les créoles à base lexicale française en trois catégories du point de vue de leur vitalité :

- Ceux qui sont particulièrement vivaces, même s'ils salissent le processus de décréolisation-francisation, dont il a été dit précédemment qu'ils ne constituaient pas en soi une cause de disparition d'un créole, mais plutôt de continuum avec la forme actuelle de la langue-base. Il s'agit des créoles d'Haïti, Guadeloupe, Martinique, Guyane qui sont en contact avec les français.

- Les créoles en situation instables avec une territorialité marquée par l'existence de zones entières où la compétence de la langue est inexistante notamment dans les espaces cubains. Il s'agit de Sainte-Lucie, Dominique qui sont en contact avec l'anglais.

- Les créoles moribonds ou morts.

Le premier cas concerne Trinidad où seulement quelques petites enclaves rurales sont concernées par une pratique du créole qui ne touche d'ailleurs que les gens de plus de cinquante ans. Grenade et les Grenadines représentent le cas où le créole est mort, subsistant à l'état de traces. Dans ces deux territoires, la langue officielle est l'anglais.

Nous avons précédemment (J. BERNABE, 1988) montré que les situations problématiques que connaissent certains créoles à base lexicale française jusqu'à leur disparition ne sont pas imputables à leur contact avec l'anglais mais bien à un conflit de fonctionnalité au sein de la sphère basilectale avec un créole à base lexicale anglaise. Nous avons également montré comment le français avait été éliminé de ces pays par l'anglais en raison d'un conflit de fonctionnalité touchant la zone acrolectale. De même s'agissant de la zone basilectale, nous avons indiqué comment le créole à base lexicale de Guyane, se trouvant dans la vallée du Maroni, en conflit de fonctionnalité avec le Sranan-Tongo, était en train de disparaître dans cette région au profit de ce dernier qui abandonnait dès lors la fonctionnalité de langue ethnique pour occuper celle plus large de langue véhiculaire basse, rôle qui était précédemment assigné au créole dans toute cette zone géographique. Nous avons d'ailleurs apporté un surcroît de validation à l'hypothèse selon laquelle la cohabitation entre plusieurs langues n'était possible qu'au prix d'une

diversification complémentaire des fonctionnalités en recourant à l'exemple des créoles à base lexicale française de l'Océan Indien :

- A la Réunion, situation identique à celle de la Guadeloupe et de la Martinique à ceci près que le continuum français créole y est beaucoup plus accusé. La distribution complémentaire assurée par le régime de la diglossie maintient français et créole dans une relation de subordination de second par rapport au premier mais qui est conservatoire en ce qui concerne l'existence du créole.

- A l'Ile Maurice, l'existence du créole partage la zone basilectale avec 10 autres langues indiennes ou d'origine indienne, alors, que la zone acrolectale est occupée par le français et l'anglais présente un intérêt certain pour la perspective écosystémique. En effet l'ensemble de ces langues parvient à se maintenir parce que chacune d'entre elle occupe une niche fonctionnelle qui lui est propre. S'agissant de la zone basilectale, nous avons la situation suivante :

- le créole constitue la langue basse véhiculaire (donc parlée par tous les Mauriciens) alors que les autres langues basses ont le statut de langues ethniques parlées au sein des différents groupes d'origine indienne.

- Le français et l'anglais se partagent la zone haute avec pour l'anglais une fonctionnalité de langue véhiculaire, instrument de l'ouverture au monde extérieur, tandis que le français reste doté d'une fonction à fort coefficient symbolique de langue de la culture. L'importance de la presse en langue française est impressionnante dans un pays tel que Maurice.

- S'agissant des Seychelles, nous avons la même configuration qu'à Maurice à ceci près que la zone acrolectale est occupée par français et anglais selon le même schéma de fonctionnalité tandis que en zone basilectale, le créole se trouve seul à assurer toutes les fonctions liées à ladite zone (vernaculaire et véhiculaire bas).

L'une des tâches de la démarche écolinguistique est de repérer et d'établir comme telles les diverses fonctionnalités qui définissent autant de « niches » écolinguistiques. Il est donc clair que la diglossie constitue un aménagement territorial qui, tout en maintenant le créole dans la minoration, lui évite de se trouver en conflit de fonctionnalité avec la langue française dominante. La question qui se pose est alors la suivante : si la promotion du créole a pour objectif d'abolir son statut de langue minorée, comment envisage-t-on d'aménager l'espace linguistique de façon qu'il n'entre pas en concurrence fonctionnelle frontale avec le français, ce qui le conduirait à un destin pire que la minoration : l'élimination ? Là se pose, on le voit, la question centrale de la glottopolitique des aires créoles et cela, au moment où la conscience glottopolitique européenne (les Antilles sont, rappelons-le, des départements d'Outre-Mer Français donc des régions d'Europe) s'avère favorable à la promotion de facto des langues régionales, comme en témoigne la charte des langues régionales et minoritaires d'Europe. La situation linguistique dans les Antilles françaises (le cas de la Guyane est d'une telle

complexité qu'il serait préférable de lui consacrer des développements spécifiques) appelle d'autant plus à la vigilance et au sérieux dans la réflexion que la situation y est devenue très différente de celle qui prévaut encore en Haïti et que les Antilles ont connu jusqu'à une époque relativement récente. En effet, c'est à partir des années 60 (début de la V^{ème} République) que la Guadeloupe et la Martinique ont vu se développer, de façon rapide et intense, des équipements et institutions propres à mieux diffuser la langue française (crèches, écoles maternelles, collèges, lycées, université, formation permanente). Aujourd'hui, pour un jeune écolier martiniquais ou guadeloupéen, la langue française occupe le statut de langue maternelle tout comme le créole. Il y a lieu de parler alors de langue maternelle 1 et 2, le créole ou le français occupant l'une ou l'autre position en fonction des familles. Cela signifie qu'on est passé d'une situation de *diglossie hétérotopique* (comme en Haïti, où la plus grosse partie de la population surtout rurale ne parle que le créole et une minorité, à la fois, créole et français) à une situation de *diglossie homotopique* où le créole et le français sont parlés par chaque locuteur. Il apparaît clairement que cette *homotopie* est en fait une sorte de territorialité zéro. La langue n'a plus de territorialité particulière et sa territorialité cesse d'être matérielle, physique pour devenir uniquement immatérielle, mentale, c'est-à-dire la conscience linguistique de chaque locuteur. Ce fait est d'une importance capitale parce que potentiellement il déterritorialise la langue régionale, il la dérégionalise, en quelque sorte. La langue régionale est désormais là où est le locuteur. Cette perte d'assise régionale n'est bien sûr pas immédiatement visible et peut-être qu'elle ne le sera jamais. Mais il suffirait de migrations importantes de populations hors des zones créolophones historiques pour que la dérégionalisation s'accomplisse.

3- Conséquences sur l'activité littéraire, les pratiques audiovisuelles et l'avenir du créole

Le créole n'a pas de statut littéraire. Le problème de sa codification n'est pas à mettre en cause dans cette situation puisqu'une littérature peut naître et se développer en dehors de toute norme graphique. Il se trouve que le créole langue orale a été relativement peu écrit. Le fait que depuis quelques décennies une volonté normalisatrice ait pour effet le développement d'une graphie à base phonétique est une donnée importante dans l'itinéraire qui est censé conduire le créole de l'oralité pure à une littérature de plein exercice. Mais on sait qu'il ne suffit pas de graphier une langue pour qu'elle accède à la sphère de l'écriture, qu'elle développe une compétence littéraire.

Les données écolinguistiques énoncées ci-dessus permettent de comprendre que, dans le cadre de la situation actuelle, la fonction « littérature » est dévolue au français tandis que la fonction oraliture est exclusivement assignée au créole. Autrement dit s'il n'est pas possible d'être conteur aux Antilles sans pratiquer la langue créole, en revanche les écrivains antillais ne peuvent justifier de leur statut

complexité du rôle métrable de lui consacrer des développements spécifiques) appelle d'autant plus à la vigilance et au sérieux dans la réflexion que la situation y est devenue très différente de celle qui prévaut encore en Haïti et que les Antilles ont connu jusqu'à une époque relativement récente. En effet, c'est à partir des années 60 (début de la V^{ème} République) que la Guadeloupe et la Martinique ont vu se développer, de façon rapide et intense, des équipements et institutions propres à mieux diffuser la langue française (crèches, écoles maternelles, collèges, lycées, université, formation permanente). Aujourd'hui, pour un jeune école martiniquais ou guadeloupéen, la langue française occupe le statut de langue maternelle tout comme le créole. Il y a lieu de parler alors de langue maternelle 1 et 2. Le créole ou le français occupent l'une ou l'autre position en fonction des familles. Cela signifie qu'on est passé d'une situation de diglossie hétérotypique (comme en Haïti, où la plus grosse partie de la population surtout rurale ne parle que le créole et une minorité à la fois, créole et français) à une situation de diglossie homotypique où le créole et le français sont parlés par chaque locuteur. Il apparaît clairement que cette homotypie est en fait une sorte de territorialité zéro. La langue n'a plus de territorialité particulière et sa territorialité cesse d'être matérielle, physique pour devenir uniquement immatérielle, mentale, c'est-à-dire la conscience linguistique de chaque locuteur. Ce fait est d'une importance capitale parce que potentiellement il déterritorialise la langue régionale, il la déségionalise en quelque sorte. La langue régionale est désormais là ou est le locuteur. Cette porte d'assise régionale n'est bien sûr pas immédiatement visible et peut-être qu'elle ne le sera jamais. Mais il suffirait de migrations importantes de populations hors des zones créophones historiques pour que la déségionalisation s'accomplisse.

3- Conséquences sur l'activité littéraire, les pratiques audiovisuelles et l'avenir du créole

Le créole n'a pas de statut littéraire. Le problème de sa codification n'est pas à mettre en cause dans cette situation puisque une littérature peut naître et se développer en dehors de toute norme graphique. Il se trouve que le créole langue orale a été relativement peu écrit. Le fait que depuis quelques décennies une volonté normalisatrice ait pour effet le développement d'une graphie à base phonétique est une donnée importante dans l'avenir qui est censé conduire le créole de l'oralité pure à une littérature de plein exercice. Mais on sait qu'il ne suffit pas de graphier une langue pour qu'elle accède à la sphère de l'écriture; qu'elle développe une conscience littéraire.

Les données éducatives énoncées ci-dessus permettent de comprendre que, dans le cadre de la situation actuelle, la fonction « littéraire » est dévolue au français tandis que la fonction oratoire est exclusivement assignée au créole. Autrement dit s'il n'est pas possible d'être concour aux Antilles sans produire la langue créole, et revanche les écrivains antillais ne peuvent justifier de leur statut

et titre d'écrivain qu'en écrivant dans la seule langue de la littérature : le français. Certains comme Raphaël CONFIANT ont pendant longtemps tenté de construire une littérature en langue créole. Mais les textes expérimentés dans cette langue sont restés sans public, sans ces courroies de transmission qui permettent à la littérature d'exister. Il est intéressant de noter que CONFIANT n'a été lu qu'à partir du moment où avec **Le Nègre et l'Amiral**, il a publié son premier roman en langue française. D'ailleurs en raison de sa notoriété, ses romans en langue créole ont été traduits en français et c'est dans cette langue (ou dans d') et non pas en créole qu'ils sont lus.

La fonction littérature étant occupée par la langue française les écrivains du mouvement de la créolité l'écrivent non pas en créole mais en français. Leur stratégie est d'habiter la langue française avec un imaginaire créole de subvertir sa syntaxe par une syntaxe créole, de contaminer son lexique par un lexique créole. Ils poussent leur conceptions jusqu'à affirmer que la littérature post-moderne est une littérature « créole » parce que, inscrite dans la dynamique de la mondialisation, elle ne peut pas ne pas tenir compte de l'imaginaire de toutes les langues du monde.

Dans le domaine des médias audiovisuels (radios, télévisions) on assiste depuis la libéralisation des ondes intervenues au début des années 80, à un emploi de plus en plus important du créole. Ce phénomène concerne plus la radio que la télévision. Le secteur de la télévision reste plus rigide et moins diversifié que celui de la radio notamment en raison du grand nombre de radios libres dont certaines accordent la priorité voire l'exclusivité à l'expression en langue créole. La fin du monopole de l'Etat dans le domaine de la radio a correspondu avec la fin du monopole du français sur ce médias. La diversité des fréquences autorisées permet de remplacer la compétition fonctionnelle entre créole et français par une complémentarité : non seulement il y a des chaînes en créole en face des chaînes en français, mais de plus en plus les chaînes en français réservent des créneaux fussent-ils limités au créole. La répartition fonctionnelle permet d'éviter un affrontement entre les deux langues. Il n'empêche que l'extension du champ d'énonciation du créole sur les médias comporte des conséquences évidentes pour tous les créolophones : la francisation accélérée du créole radiophonique, les locuteurs n'ayant pas eu le temps de mettre en place des dispositifs néologiques appropriés à la situation. En fait, on assiste à un véritable chassé-croisé au terme duquel on peut noter ceci :

- 1) L'écrit constitué par la littérature (en l'occurrence celle de la créolité) met en œuvre une créolisation du français (le roman **Texaco** de CHAMOISEAU a même obtenu la consécration du Goncourt malgré la subversion du français par le créole).
- 2) L'oral porté par les médias débouche sur une francisation du créole.

La question se pose de savoir quelle est à terme la conséquence prévisible de ce chassé croisé :

et titre d'écrivain qu'en dérivant dans la seule langue de la littérature : le français. Certains comme Raphaël CONFANT ont pendant longtemps tenté de construire une littérature en langue créole. Mais les textes expérimentés dans cette langue sont restés sans public, sans ces courtois de transmission qui permettent à la littérature d'exister. Il est intéressant de noter que CONFANT n'a été lu qu'à partir du moment où avec *Le Nègre et l'Anatolien*, il a publié son premier roman en langue française. D'ailleurs en raison de sa notoriété, ses romans en langue créole ont été traduits en français et c'est dans cette langue (ou dans d') et non pas en créole qu'ils sont lus.

La fonction littéraire étant occupée par la langue française les écrivains du mouvement de la créolité l'écrivent non pas en créole mais en français. Leur stratégie est d'habiter la langue française avec un imaginaire créole de subvertir sa syntaxe par une syntaxe créole, de contaminer son lexique par un lexique créole. Ils possèdent leur conception jusqu'à affirmer que la littérature post-moderne est une littérature « créole » parce que, inscrite dans la dynamique de la mondialisation, elle ne peut pas ne pas tenir compte de l'imaginaire de toutes les langues du monde.

Dans le domaine des médias audiovisuels (radio, télévisions) on assiste depuis la libéralisation des ondes intervenues au début des années 80, à un exploit de plus en plus important du créole. Ce phénomène concerne plus la radio que la télévision. Le secteur de la télévision reste plus rigide et moins diversifié que celui de la radio notamment en raison du grand nombre de radios libres dont certaines accordent la priorité voire l'exclusivité à l'expression en langue créole. La fin du monopole de l'Etat dans le domaine de la radio a correspondu avec la fin du monopole du français sur ce média. La diversité des fréquences autorisées permet de remplacer la compétition fonctionnelle entre créole et français par une complémentarité : non seulement il y a des chaînes en créole en face des chaînes en français, mais de plus en plus les chaînes en français réservent des créneaux (surtout les limites au créole. La répartition fonctionnelle permet d'éviter un affrontement entre les deux langues. Il n'empêche que l'extension du champ d'émission du créole sur les médias comporte des conséquences évidentes pour tous les créolophones : la francisation accélérée du créole radiophonique, les locuteurs n'ayant pas eu le temps de mettre en place des dispositifs néologiques appropriés à la situation. En fait on assiste à un véritable chassé-croisé au terme duquel on peut noter ceci :

- 1) L'écrit coexiste par la littérature (en l'occurrence celle de la créolité) avec en creux une créolisation du français (le roman, l'essai de CHAMOISEAU a même obtenu la consécration du Goncourt malgré la subversion du français par le créole).
- 2) L'oral porté par les médias débouche sur une francisation du créole.

La question se pose de savoir quelle est à terme la conséquence prévisible de ce chassé-croisé :

- d'une part un enrichissement du français notamment dans sa structure littéraire avec retombée éventuelle sur la langue ordinaire, à condition toutefois que les mots d'origine créole passe la douane linguistique,
- d'autre part un appauvrissement du créole qui, à force de se rapprocher du français, risque à terme, de perdre son crédit symbolique et sa valeur identitaire. Au plan des représentations, la question peut se poser de savoir si se maintiendra le désir de s'identifier avec une langue dont les mécanismes génératifs tendent à n'être qu'un démarcage de ceux du français. Mais au plan fonctionnel et économique il peut aussi apparaître comme coûteux d'investir des ressources financières et humaines importantes pour la sauvegarde voire la promotion d'une langue qui se présenterait comme un crypto-français dans une situation où la maîtrise du français lui-même se généralise.

En guise de conclusion...

La situation du créole est telle que son salut passe par son accession de plein droit au système scolaire. Mais là encore il y a lieu de tenir compte des données écolinguistiques et d'éviter les effets négatifs d'une concurrence fonctionnelle dont le créole langue fragile et dominée serait la victime. Seule une stratégie pédagogique adéquate permettra une vraie défense et illustration du créole dans le champ scolaire. Il est évident que la liaison avec une pédagogie sociale plus large et tenant compte des réalités écolinguistiques constitue la voie la plus féconde pour le sauvetage et le salut des langues et des cultures créoles.

Bibliographie sommaire

BATESON

BERNABE, Jean, 1988 – *Réflexions pour une glottopolitique des aires concernées par le créole : le cas guyanais*. CRESTIG, pp. 29-40.

CALVET, Louis-Jean, 1974 – *Linguistique et colonialisme : petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 251p.

FERGUSON, Charles, A., 1959 – *Diglossia*, dans *Word*, n° 15, pp325-340.

HALL, R.A. Jr, 1966 – *Pidgin and Creole languages*, Cornell University Press, Ithaca, New-York.

HAUGEN, Einar, 1950 – *Schizoglossia and the linguistic norm*, Monograph Series on Languages and Linguistics, n° 15, Georgetown University Press, pp 63-69.

MORIN, Edgar, 19

d'une part un entassement du français notamment dans sa structure littéraire avec certaines évidences sur la langue ordinaire, à condition toutefois que les mots d'origine créole passe la double linguistique.

d'autre part un appauvrissement du créole qui, à force de se rapprocher du français, risque à terme de perdre son crédit symbolique et sa valeur identitaire. Au plan des représentations, la question peut se poser de savoir si se manifestent le début de s'identifier avec une langue dont les mécanismes généraux tendent à n'être qu'un dérivé de ceux du français. Mais au plan fonctionnel et économique il peut aussi apparaître comme contenu à l'ouest des ressources financières et humaines importantes pour la sauvegarde voire la promotion d'une langue qui se présente comme un type-français dans une situation où la maîtrise du français lui-même se généralise.

En guise de conclusion...

La situation du créole est telle que son salut passe par son accession de plein droit au système scolaire. Mais là encore il y a lieu de tenir compte des données sociolinguistiques et d'éviter les effets négatifs d'une coexistence fonctionnelle dont le créole langue fragile et dominée serait la victime. Seule une stratégie pédagogique adéquate permettrait une vraie détente et illustration du créole dans le champ scolaire. Il est évident que la liaison avec une pédagogie sociale plus large et tenant compte des réalités sociolinguistiques constitue la voie la plus féconde pour le sauvetage et le salut des langues et des cultures créoles.

Bibliographie sélective

BATESON
 BERNABE Jean, 1988 - Réflexions pour une glottologie des aires concernées par le créole. Le cas guinéen. CRESTIC, pp. 29-40.
 CALVET Louis-Jean, 1974 - Linguistique et colonialisme. Paris, Centre de glottologie, Paris, Payot, 251p.
 FERGUSON Charles A., 1959 - Diglossia, dans Word, n° 12, pp. 225-240.
 HALL, R.A. Jr, 1966 - Pidgin and Creole languages. Cornell University Press, Ithaca New York.
 HAUGEN, Einar, 1950 - Schizoglossia and the linguistic norm. Monograph Series on Languages and Linguistics, n° 12. Georgetown University Press, pp. 63-69.
 MORIN Edgar, 19